

## Direction Générale des Services

Ref : CA2023/23

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2023**

## **DÉLIBÉRATION PORTANT REJET DE MOTION**

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 avril 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- Entendu la motion suivante, déposée par les conseillers élus de la liste « Ensemble ! »:
- « Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne, considérant la situation inacceptable qui a caractérisé le printemps 2023, demande qu'à l'avenir la Présidence fasse preuve de la plus stricte neutralité en cas de blocage, en ne relayant pas les messages des bloqueurs et de ceux qui les soutiennent, en permettant aux agents d'assurer à distance leur service et aux enseignants-chercheurs leurs enseignements, dans le respect des libertés académiques et des obligations des fonctionnaires » ;
- Après en avoir délibéré (le vote ayant lieu à bulletins secrets);
- → DÉCIDE de <u>rejeter</u> la motion déposée par « Ensemble ! ».

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 28 avril 2023.

Membres présents	13
Membres représentés	08
Abstention (s)	0
Votants	21
Blanc(s) ou nul(s)	5
Suffrages exprimés	16
Pour	2
Contre	14

Lionel LARRÉ.

Le Président

PRESIDENCE

Publié le :

-5 MAI 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le

-4 MAI 2023